

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE — LITTÉRATURE. SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RECHERCHES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de recueillir la rétractation des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 23 MAI

## Envahissement de l'État

Le projet de loi tendant à donner à l'État le droit de contrôle et de veto sur les membres des conseils d'administration de chemins de fer, ne suffit plus, paraît-il, à l'appétit exigeant des républicains. Il est bruit d'une proposition nouvelle qui viendrait s'ajouter à la première et qui, nous le reconnaissons, lui donnerait un complément assez naturel. Aux termes de cette proposition, le choix des directeurs de Compagnies appartiendrait désormais au gouvernement. Nous n'insisterons pas sur le fond de la proposition. Qui ne voit qu'il s'agit d'une main mise absolue du gouvernement sur la gestion d'intérêts privés. La question est certes de celles qui méritent d'être examinées de près. Il faut que le public se rende compte de la menace permanente qui pèse sur ses intérêts privés en raison des tendances du gouvernement républicain.

C'est en effet une tendance accusée chez celui-ci de s'immiscer dans toutes les affaires publiques ou privées pour y faire la loi. Ce gouvernement qui se réclame d'une devise en tête de laquelle figure le mot de liberté, n'a d'autre préoccupation que d'imposer toutes les mesures qu'il croit utiles ou nécessaires. Veut-il développer la construction des maisons d'école, il insère dans la loi l'obligation, et si les communes s'effraient à la pensée de s'endetter, il leur impose l'emprunt. S'agit-il pour les pères de famille de choisir l'école où ils enverront leurs enfants, l'administration agit par coercition sur tous ceux qui, à un titre quelconque, dépendent d'elle pour les obliger à faire choix de l'école laïque. Cette tyrannie va jusqu'à peser sur les malheureux auxquels on refuse toute assistance s'ils font mine de vouloir conserver leur indépendance. Même ingérence tyrannique quand il s'agit de travaux publics, ports ou chemins de fer, pour l'exécution desquels on impose aux villes des charges devant lesquelles hésitent leur prudence. Aujourd'hui, un pas de plus est fait. On ne permet plus aux actionnaires d'une entreprise privée de faire gérer leurs intérêts par qui bon leur semble, et voilà qu'il est question de mettre la direction elle-même dans les mains de l'État.

Si, du moins, on était assuré qu'il ne serait fait qu'un sage emploi des pouvoirs qu'on prétend s'attribuer ! Mais voici justement que le conseil supérieur des colonies vient de prendre une décision qui jette un jour singulièrement caractéristique sur les visées qu'on caresse. Il s'agissait de discuter la création de Compagnies de colonisation. Or le conseil a décidé que ces Compagnies pourraient être autorisées par simple décret, c'est-à-dire qu'il dépendra du gouvernement de conférer sans contrôle et à qui il lui conviendra, non seulement le droit d'exploiter les colonies, mais le droit d'armer des agents sous prétexte de réprimer la fraude possible. Ainsi l'exploitation des colonies tendrait à devenir simplement, entre les mains du gouvernement, un objet de commerce.

Imposer sa volonté au mépris des droits des citoyens, intervenir dans les affaires privées pour les régenter à sa discrétion et se réserver le droit éventuel de trafiquer des intérêts dont on a la garde, voilà les tendances actuelles du gouvernement. Nous ne voyons pas trop ce que la fraternité y gagne, nous sommes certains que l'égalité en est atteinte. Quant à la liberté, elle disparaît. Que restera-t-il donc de la devise soi-disant républicaine ? ERNEST BAUDOIN.

## SCÉNARIO OFFICIEL

Un journal républicain raconte gravement que le voyage du Président de la République a été « préparé » avec le plus grand soin. Suivant ce journal, un des officiers attachés à la maison militaire de M. Carnot a parcouru à l'avance les départements que devait traverser le chef de l'État et s'est fait remettre le texte des discours qui devaient être adressés à M. Carnot. « Le conseil des ministres a discuté et arrêté chacune des paroles qui tomberont de la bouche du Président de la République. »

Nous voici prévenus et la révélation qui nous est faite donne un grande importance aux moindres paroles que M. Carnot prononce au cours de cette excursion de plaisir, puisqu'elles nous indiquent « l'orientation » de la politique du gouvernement.

Ainsi, lorsque M. Carnot a dit sur le quai de la gare de Lyon : « Je suis charmé de retrouver mes compagnons de voyage » ; lorsqu'il exprimait au maire de Châteauroux ses regrets de ne point s'arrêter plus longtemps dans une ville aussi intéressante ; lorsqu'il répondait au préfet du Cher : « Je vous remercie des sentiments que vous venez d'exprimer et je suis très particulièrement sensible aux témoignages que je reçois, » nous sommes heureux de savoir que ces petites harangues ont été délibérées en conseil des ministres, et ne sont point l'expression d'une politesse un peu banale. Mais où le conseil des ministres a montré son habileté et sa prudence, c'est dans le choix des réponses que le Président a adressées aux autorités de la Haute-Vienne venues à Limoges pour le complimenter.

Un premier président, M. Oger du Rocher, qui l'assurait que les magistrats du ressort sont les « amis des lois », M. Carnot a dit avec beaucoup d'à-propos : « Je suis heureux d'appréhender de votre bouche que la cour est à la hauteur de ses devoirs ». Au recteur, lui présentant l'Académie de Poitiers venue « toute entière » par le coche, M. le Président a répondu : « Je suis heureux d'entendre de votre bouche ce témoignage que vous rendez au corps enseignant ». Recevant de « la collectivité des artistes céramistes » une superbe coupe « en barbotine » destinée à M<sup>me</sup> Carnot, le chef de l'État « a félicité les céramistes de leurs succès passés et leur en a promis de nouveaux pour l'avenir ». Enfin au président de la chambre de Commerce qui lui disait : « Nous sommes des exportateurs », il a finement répliqué : « Vous avez besoin de la réciprocité ».

Il est intéressant de constater que tous les

ministres, réunis autour de la table du conseil, ont collaboré à la confection de ces bouquets à Chloris.

## INFORMATIONS

## ACCAPAREMENTS

On mande d'Odessa au XIX<sup>e</sup> Siècle :

« Des spéculateurs allemands, anglais et italiens ont acheté tout le blé disponible dans la Russie méridionale pour environ 50 millions de roubles, dans le but de faire hausser successivement le prix des grains et de spéculer ainsi sur la disette qui sera inévitable dans toute l'Europe, à cause des mauvaises récoltes. »

On lit, d'autre part, dans l'Éclair :

« Une formidable tentative d'accaparement a lieu en ce moment, et si on ne prend pas des mesures énergiques et promptes, la situation peut devenir inquiétante. »

« On sait combien l'hiver a été rigoureux, combien la saison que nous traversons en ce moment même est de nature à aggraver les désastres, loin de les réparer. L'heure était donc propice aux spéculateurs pour centraliser le blé, de façon à faire hausser dans des proportions considérables le prix des farines. »

« Si donc l'hiver prochain était, si peu que ce fût, aussi inclément que le dernier, ce serait, non pas la disette, car elle est devenue à peu près impossible, mais, par suite de l'élévation du prix du pain, un accroissement incalculable de la misère. »

« Or, c'est à Buda-Pesth qu'opère en ce moment le syndicat en vue des accaparements dont nous parlons. »

## LES DROITS SUR LES BLÉS

La commission des douanes a adopté la proposition Yiger, tendant à la réduction temporaire des droits sur les blés étrangers.

On parle d'une grève possible et prochaine des employés de la Compagnie des omnibus. Cette détermination causerait un tel trouble dans les communications, que nous voulons croire que la nouvelle est erronée.

Le Radical n'est pas content, et voici pourquoi : l'Agence Havas a publié deux dépêches de Rome qui l'ont agacé.

« Rome, 20 mai — M. de Béhaine a envoyé aujourd'hui à M. Carnot une copie, richement brochée, de l'Encyclique, avec une lettre autographe du Pape. »

« Rome 20 mai. — Le Pape a envoyé aujourd'hui l'Encyclique, richement reliée, à tous les chefs d'État, ajoutant une lettre autographe pour ceux dont le pays contient une notable population ouvrière. »

Vous avez bien lu : l'exemplaire envoyé à M. Carnot était broché, tandis que ceux qui ont été adressés aux empereurs, rois, reines et princes, étaient reliés.

Le Radical en manifeste son dépit.

Peut-être M. Ribot a-t-il télégraphié déjà à Rome pour que M. Lefebvre de Béhaine obtienne tout à la fois réparation et un autre exemplaire relié.

Le bruit court que M. Tony Révillon va profiter de cette affaire pour proposer la dénonciation du Concordat.

M. Maret soutiendra cette proposition.

Ceci est extrait du Siècle :

« Nous ne nous faisons aucune illusion. En cas d'une guerre franco-allemande, l'Italie nous assaillirait, par derrière, sans provocation, en condottière honteux. »

On se rappelle que le Siècle a été l'un des instigateurs de l'unité italienne, et qu'il se vante à tout propos de ses sympathies italiennes.

On pourrait mieux placer ses affections.

## A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

M. Octave Feuillet vient d'être remplacé à l'Académie par un romancier de réelle valeur et d'un talent très original. M. Pierre Loti a été élu, au sixième tour de scrutin, par 48 voix contre 40 accordées à M. Henri de Bornier. La lutte avait donc été fort vive.

On sait que Pierre Loti est le pseudonyme littéraire d'un lieutenant de vaisseau, M. Julien Viaud.

## LE VOYAGE DE M. CARNOT

Tarbes, 22 mai. — Ce matin, M. Carnot a visité l'hôpital, puis l'arsenal, où un très original arc de triomphe était dressé. Parmi les motifs décoratifs était une croix de Saint-André faite avec des copeaux d'obus reliant les mots : « France et Russie ».

Le Président a décerné plusieurs décorations. Il a fait remettre 500 fr. pour les pauvres de Bagnères-de-Bigorre et 2,000 fr. pour les œuvres de bienfaisance de Tarbes. Il a visité les dépôts des étalons, où les éleveurs lui offrirent la jument *Turlurette*, fruit d'une souscription.

Il s'est rendu à divers autres établissements ; puis, après déjeuner à la préfecture, il est parti à midi un quart pour Pau.

Incident : Ce matin, lorsque M. Carnot revenait de l'hospice, un ouvrier tapissier, nommé Besque, qui passe pour ne pas jouir de la plénitude de ses facultés, s'est avancé près de la voiture présidentielle, et, essayant de monter sur le marchepied, jeta différents cris.

Il fut arrêté et relâché après le départ du train.

C'est un socialiste. Des placards apposés sur sa maison portaient : « Vive la sociale ! Vive l'ammistie ! Vive Carnot ! A bas Cons-tans ! »

M. Bourgeois a quitté Tarbes à midi pour rentrer à Paris.

## LE CABINET PORTUGAIS

Le nouveau cabinet portugais est définitivement constitué comme suit :

Le général Abreu-Sousa, présidence du conseil et guerre.

MM. Lopovaz, intérieur ; Marinano Carvalho, justice ; Julio Vilhena, marine et colonies ; comte de Valbom, affaires étrangères ; Franco Castello Branco, travaux publics.



ses concitoyens. Qu'il nous soit permis de rap-  
peler simplement que sa vie, trop courte, a été  
bien remplie, ayant été consacrée tout entière  
à l'accomplissement des devoirs les plus éle-  
vés.

L'œuvre littéraire qu'il laisse est considéra-  
ble. Elle atteste un esprit éclairé, un travailleur  
infatigable, un homme intelligent, jaloux de se  
consacrer aux recherches historiques, avec le  
seul souci de la vérité et un grand amour de  
son pays natal. La maladie seule a pu interrom-  
pre le cours de ses travaux, et tous ceux qui  
les connaissent ont su apprécier les qualités  
remarquables de l'écrivain et de l'érudit.

Mais M. André Joubert n'était pas seulement  
un littérateur distingué, et ce serait lui rendre  
un incomplet hommage que de passer sous  
silence la bonté de son cœur et cette rare élé-  
vation de sentiments qui se complaisait dans  
l'exercice discret d'une charité inépuisable. On  
ignore (il n'eût point permis qu'on le dit de  
son vivant) le bien qu'il faisait autour de lui,  
avec cette charité ingénieuse et délicate qui  
double le mérite d'un bienfait — et qui lui  
survivra.

Puisse la pensée des regrets qui entourent  
et honorent la mémoire de M. André Joubert  
apporter quelque consolation à sa famille dé-  
solée...  
(Petit Courrier.)

Les obsèques de M. André Joubert auront  
lieu, demain dimanche, à 11 heures 1/2 du  
matin, en l'église Saint-Joseph d'Angers.

#### PEUR DU BÉNÉTIER !

On écrit à l'Anjou :

« Dans un bourg, sur la route d'Angers à  
Candé, eut lieu, récemment, la cérémonie de  
la première communion. Les premiers com-  
muniants se mirent en rang pour la proces-  
sion, devant la maison d'école. Les religieuses  
rangèrent les petites filles. Quant à l'institu-  
teur et à ses aides, ils ne se firent pas voir. Bien  
plus, les volets de la maison d'école restèrent  
hermétiquement clos et obstinément fermés !  
Nous vivons pourtant au siècle des lumières,  
et voilà un homme qui a peur de l'éclat d'un  
cierge ! Il est vrai que le cierge pouvait être  
bénéf, et le diable, comme chacun le sait, a  
toujours eu peur du bénéfier. »

#### VARIÉTÉS

Les corporations des arts et métiers de Saumur  
avant la Révolution

(Suite)

##### CORPORATION DES BOUCHERS

La corporation des bouchers de Saumur rem-  
ontait à une haute antiquité. Ses premiers  
statuts lui avaient été donnés par Charles d'An-  
jou, frère de saint Louis, en 1269. Les ducs  
d'Anjou et les rois de France confirmèrent, à

diverses époques, les privilèges de cette com-  
munauté.

Ainsi que dans tous les corps de métiers, il  
y avait des maîtres et des compagnons bou-  
chers. Pour arriver à la maîtrise, qui seule  
donnait le droit d'exercer l'état, les compa-  
gnons étaient soumis à un apprentissage qui  
durait de dix à douze ans. Il devait pendant ce  
temps travailler chez un des maîtres bouchers  
de la ville qui lui donnait de vingt à vingt-cinq  
livres de gages par mois. Le temps de son  
apprentissage terminé, le compagnon devait  
exécuter son chef-d'œuvre, avant d'être reçu  
au nombre des maîtres. Il arrivait alors fort  
souvent que la communauté, pour une raison  
ou pour une autre, refusait de l'admettre,  
surtout s'il n'était pas fils ou gendre de l'un  
des bouchers de la ville. Il pouvait dans ce cas  
avoir recours à l'autorité royale, qui, dans la  
personne du lieutenant-général de la ville, pro-  
nonçait son admission.

Après avoir juré de bien et fidèlement exer-  
cer son métier, de vivre et de mourir dans la  
religion catholique, le jeune boucher, s'il avait  
plus de vingt-cinq ans, pouvait exercer son  
état. Toutefois il devait payer au préalable des  
droits peu élevés : neuf livres au procureur et  
cinquante-huit sols au receveur des droits ré-  
servés.

Il jouissait alors des privilèges des autres  
maîtres ; on lui donnait un banc dans la Bou-  
cherie et il prenait part aux assemblées de la  
communauté.

La vente de la viande était soumise à cer-  
taines restrictions : elle ne pouvait être débitée  
hors de l'enceinte de la Boucherie, située sur  
le quai du même nom, dans l'emplacement  
occupé aujourd'hui par le Marché aux légumes.  
C'était un grand bâtiment bas et noir qui s'é-  
tendait depuis la rue de l'Hôtel-de-Ville jus-  
qu'à la porte de la Tonnelie. Ce bâtiment appar-  
tenait à l'abbesse de Fontevault qui exerçait  
un droit « de banchage » de quatre sols six  
deniers par bœuf et de vingt deniers par co-  
chon « sur tous les animaux mis sur l'étal ».

À la tête de la communauté se trouvaient un  
juré et un procureur. Elus pour trois ans par  
les confrères, ils jouissaient du droit de visite  
« par bris et ouverture des portes, coffres et  
fenêtres » chez tous les bouchers de la ville.  
Ils pouvaient saisir la viande vendue clandestin-  
ement et celle provenant d'animaux mal-  
sains. Ils étaient en outre chargés de convoquer  
les assemblées, de poursuivre devant les tribu-  
naux les affaires qui intéressaient la commu-  
nauté, enfin de gérer la caisse commune.

Les procès étaient fréquents, les juges heu-  
reusement facilement corruptibles. Ceux de  
Saumur partageaient le goût du bon Esopo  
pour la langue ; aussi, en 1658, un présent de  
neuf langues de bœuf les décida-t-il à confir-  
mer dans leurs privilèges les bouchers de la  
ville. La langue était un morceau recherché,

et le notaire Dezé, qui, à la même époque,  
avait fait quelques actes pour la communauté,  
reçut pour ses honoraires dix livres et deux  
langues.

La caisse commune s'alimentait au moyen  
des versements que devaient y faire les maîtres  
nouvellement admis. Ce « droit de boîte » était  
de vingt livres. Mais les admissions étaient  
rares. D'après leurs statuts, les bouchers ne  
pouvaient faire de nouveaux maîtres que de  
sept en sept ans, et comme on choisissait pres-  
que toujours les fils et gendres des maîtres  
qui n'étaient astreints qu'au demi-droit, les  
sommes versées étaient bien faibles.

Il existait heureusement d'autres ressources :  
d'abord les amendes infligées pour contraven-  
tions aux statuts, vente d'animaux malsains...  
Mais la principale était le droit que devait payer  
le « boucher de carême ».

Pendant la durée du carême, la vente de la  
viande était interdite ; mais, pour permettre  
aux malades de s'en procurer, on autorisait un  
des bouchers de la ville à en débiter. Ce droit  
était mis à l'adjudication ; il rapportait à la  
communauté de cent à cent cinquante livres.  
(A suivre.) O. DE CH.

#### Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 23 mai, 12 h. 40.

Le conseil des ministres ne s'est pas réuni  
ce matin par suite de l'absence des ministres.  
Expédition seule des affaires courantes.

L'empereur de Russie a conféré à MM. de  
Freycinet et Ribot l'ordre d'Alexandre Newsky.

Les employés des omnibus se réuniront de-  
main soir pour prendre une résolution au  
sujet du conflit avec la Compagnie.

HAVAS.

#### CONSEILS ET RECETTES

##### DESTRUCTION DU PUCERON DU ROSIER

M. Menart-Boureau, jardinier à Suèvres (Loir-  
et-Cher), fait la communication suivante au  
*Journal des Roses* :

« En juillet, au moment où je traitais ma  
vigne contre le mildiou, l'idée me vint d'em-  
ployer le même insecticide pour détruire les  
pucerons qui ravageaient mes rosiers. Bien  
m'en a pris, car ayant arrosé le matin mes ro-  
siers avec la solution dont je donne plus bas la  
composition, le soir même tous les pucerons  
étaient tombés foudroyés et jonchaient le sol.

» Voici la dose que j'ai employée :  
» 1 kilogr. d'ammoniaque, 2 kilogr. de sul-  
fate de cuivre pour 200 litres d'eau.

surpris de votre étonnement, en apprenant que  
je ne lis jamais les journaux. Vous payez  
pourtant assez cher divers directeurs, pour  
partager la même manière de voir que moi.

— Vous n'avez pas besoin de parler de ces  
affaires devant un tiers, reprit vivement We-  
grow. Elles regardent la banque, et rien que  
la banque.

— Bien ! Je me tairai ; mais vous, vous au-  
riez dû me prévenir.

Queyrat intervint :

— Vous avez manqué gravement à votre  
devoir, Monsieur, dit-il au financier, en ne  
fournissant pas à la justice les renseignements  
qu'elle vous demandait. Vous avez donné de  
fausses indications ; vous avez prétendu que  
Mordy était parti sans motif, tandis que c'est  
vous qui l'aviez envoyé à Genève. Vous avez  
laissé planer sur lui des soupçons qui, quoi-  
qu'il arrive, entacheront toujours sa réputation.  
Vous êtes donc coupable et envers la justice et  
envers votre employé.

(A suivre.)

Avis à messieurs les roséristes et amateurs  
qui désirent tenter cette expérience.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 mai 1891.

Le mouvement de reprise que nous avons  
signalé s'accroît. Le 3 0/0 est en hausse de  
40 centimes à 93.90 ; le 4 1/2 0/0 se traite à  
104.35.

La Banque de Paris consolide ses progrès à  
785. Ce cours ne correspond pas encore à la  
valeur intrinsèque d'un titre qui rapportera  
cette année 43 fr. de dividende.

Nous laissons la Société Générale à 475 en  
grande fermeté.

Le Crédit Lyonnais continue à être recher-  
ché à 763 ; on s'accorde à considérer la hausse  
comme imminente.

La Banque d'Escompte fléchit à 440. On cote  
le Crédit Foncier 1,250.

Le Crédit Mobilier reste sans variation à 375.  
L'excellente situation de cette Société et la légiti-  
me popularité dont elle jouit près de l'épargne  
ne peuvent manquer de ramener bientôt les  
actions à leurs anciens cours.

Les obligations du Crédit Foncier de Tunisie  
conservent leur courant de demandes habituel.  
Les opérations sociales prennent une extension  
de plus en plus considérable ; le total des  
prêts réalisés jusqu'à ce jour au taux moyen  
de 7 1/2 à 8 1/2 0/0 s'élève à un million et  
demi.

On signale des achats assez suivis en obliga-  
tions Linares à Alméria aux environs de 250.  
A ce cours elles représentent un intérêt de  
plus de 5 0/0 et restent presque indemnes de  
la baisse qui frappe les valeurs similaires.

Sur le marché en banque, l'action Hafna est  
l'objet de nombreuses transactions de 177.50  
à 180. C'est une valeur dont il va devenir inté-  
ressant de suivre la progression assurée.

Les Chemins Economiques font 414.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice  
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20  
En bonnes de 5 kil. — 1 10  
— de 10 kil. — 1 "

La maison ne vend qu'une seule qualité  
d'huile d'olives et la garantit absolument  
pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50  
— vieux — » 70  
— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis  
pur vin

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se pré-  
pare en rouleaux pour  
bains, en flacons pour  
la toilette, elle prévient  
et guérit promptement  
les affections de la peau,  
qu'elle adoucit et par-  
fume. Dartres, Eczéma,  
Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quoti-  
diens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécia-  
lement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules  
cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont  
très prompts et assurent une guérison complète et  
durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve  
partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



#### NOUVEAU PULVÉRISATEUR

en cuivre rouge de liné à combattre le  
Mildew et les maladies de la vigne.  
Souffrez à petit et grand travail.

MALET & RIGOLLET

41, rue Vaucaumont, Lyon. — Agents demandés.



#### PLUS DE CHEVEUX GRIS

2'50 3'50  
GRAND FLACON TRÈS GRAND FLACON  
LE SUBLIMIOR

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS  
ENLÈVE LES PELLICULES  
ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne possédant pas  
les cheveux et permettant de friser, donnant  
progressivement depuis le blond jusqu'au plus  
beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instanta-  
nément aux cheveux et à la  
BARBE leur nuance primitive par une seule  
application tous les 15 jours.

Le NIGER 4'50. — INOFFENSIF  
chez les principaux coiffeurs, parfumeurs et pharmaciens.  
Entrepôt à PARIS : HARRIS, 13, Rue de Trévise

Saumur, chez COUTARD, coiff., 2, r. St-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

